



2. Dossier de consultation

2.3. Implantations proposées sur la Commune de Saint-Étienne du Grès par type d'énergie

2.3.1 Solaire photovoltaïque (PV) et/ou thermique

- **Photovoltaïque en toiture et/ou solaire thermique**
Zones concernées choisies par la Commune : toitures en zones urbaines et zones économiques et d'activités du PLU.
 - **Zones urbanisées (zones U : UA, UB, UC, UD) :**
Village
Quartier des Muscadelles
Hameau du cours du Loup
Quartier de Laurade
Quartier Granaud - Pont Carlin
 - **Zones économiques et d'activités (zone UE) :**
Laurade Nord
Laurade Sud
Marché André-Vidau et OAP pour l'extension du marché
- **Ombrières photovoltaïques**
Zones concernées choisies par la Commune : contrairement à la méthodologie, les parkings en ville étant en périmètre d'abord des monuments historiques, nous avons choisi de limiter pour ce type d'énergie les zones d'équipement public plus périphériques permettant ainsi un double usage du sol, en extension des ombrières déjà réalisées sur le marché aux fruits et légumes André-Vidau, de part et d'autre, ainsi qu'autour de la déchetterie, conformément la liste ci-dessous :
 - **Place du Marché - déjà réalisé (zone UE)**
 - **OAP pour l'extension du Marché (zone 1AUEa)**
 - **Annexes du complexe sportif et courts de tennis (zone Ns)**
 - **Parcelles communales contiguës à la déchetterie (zones Nn et Atvb)**
 - **Ancienne décharge (zone Nn)**



- **Carte photovoltaïque au sol ou flottant**

Zones concernées choisies par la Commune :

Au sol, uniquement les parcelles communales autour de la déchetterie englobant l'ancienne décharge :

- **Parcelles communales contiguës à la déchetterie**
- **Ancienne décharge**

Flottant - Néant

- **Carte photovoltaïque en ombrière sur canaux d'irrigation**

Zones concernées : Néant

2.3.2 Éolien

- **Grand éolien**

Zones concernées : Néant

- **Petit éolien**

Zones concernées : Néant

2.3.3 Hydraulique

Zones concernées : Néant

2.3.4 Bois énergie

Zones concernées : Zones U et UE

2.3.5 Méthanisation

Zones concernées : Néant

2.3.6 Géothermie

Zones concernées : Zones U et UE

2.3.7 Énergie de récupération

Zones concernées : Néant

2.3.8 Cas particulier - Réseaux chaleur / froid

Zones concernées : Néant